

Liste à fournir par l'acquéreur lors d'une vente

I- Les pièces obligatoires :

- Livret de famille (original ou copie recto verso).
- Pièce d'identité (original ou copie recto verso).
- En cas de mineur, ou de personne sous tutelle, curatelle merci de communiquer le nom, prénom, adresse, téléphone et mail du tuteur-curateur.
- Date de signature souhaitée pour le compromis et l'acte de vente définitif :
- Le questionnaire d'état civil

II – Financement :

- Montant du prêt approximatif :
- Taux d'intérêt maximum (Ex : pas plus de 4%) :
- Durée minimum du prêt (Ex : au minimum 15 ans) :
- Chèque d'acompte.